

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 04 FEVRIER 1999

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit
et le quatre Février à dix-sept heures trente

Autorisation de
Signature de
Convention Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

9902/07 Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BELLEOUD, BONNET,
DEBERDT, DUHALDE, FRANCO, FRERE, GINESY, LORENZI,
MARY, OLLIE, PASCAL, REGHEZZA, SENECA, VIAL, VICTOR,
ET TREHIN,
MMES BOURRIER-REYNAUD, DALMASSO, COHEN, FORESTIER,
GIUDICELLI, RAVEL-TOLLARDO, RAYBAUD, SOMARIA.

Le Président indique que deux agents "Enseignants" du
Syndicat Mixte ont fait une demande de mise à disposition à temps
partiel auprès de la Ville de Nice pour enseigner au Conservatoire
National de Région de cette ville. Après avis favorable de la Direction
de l'Ecole Départementale de Musique des AM, du Conservatoire National
de Région, de la Mairie de Nice ainsi que de la Commission
Administrative Paritaire compétente, il y a lieu de signer une
convention de mise à disposition avec la Ville de Nice.

Cette convention devra définir le nombre d'heures de mise
à disposition des agents, les responsabilités de chacun, le montant des
versements (salaires et charges) mensuels dûs par la ville de Nice au
Syndicat Mixte.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- 1) Autorise le président à signer la convention entre le Syndicat Mixte
et la Ville de Nice pour la mise à disposition de deux agents
enseignants au Conservatoire National de Région de Nice pour l'année
scolaire 1998/1999.
- 2) Charge le Président de prendre les arrêtés correspondants.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Charles GINESY

